



# CSA – du 31 Janvier 2024

## Déclaration Liminaire :

Monsieur le Directeur,

- Permettez-nous tous d'abord de vous souhaiter nos vœux pour cette nouvelle année, ainsi qu'à nos collègues, que cette année soit enfin l'aboutissement d'une vraie évolution de carrière pour tous les greffiers et les adjoints. **Il est temps que chacun soit reconnu dans ses missions afin de permettre à chacun de s'épanouir dans ses fonctions.**

- A l'ordre du jour figurent les jeux olympiques et, sans doute dans une moindre mesure, paralympiques sujet au combien compliqué alors même que cela doit être une fête sportive, ainsi que l'aboutissement d'années d'attente et d'entraînement pour tous les compétiteurs. Or si cela relève d'un accomplissement personnel pour tous ces sportifs, **il n'en demeure pas moins que cela ne doit pas relever du parcours du combattant pour les collègues qui œuvrent chaque jour pour la justice.**

- Face à cet évènement « historique », des magistrats et greffiers seront nommés en renfort dans les 17 juridictions concernées. Ces moyens supplémentaires devront donc pallier, si nous comprenons bien, à la surcharge inévitable de dossiers. Quand bien même certains collègues ne seraient pas bloqués dans l'organisation des congés d'été, d'autres doivent être joignables pour nécessité de service. **Pouvez-vous nous expliquer cette notion ?**

- **FO Justice** réclame la possibilité pour les représentants du personnel de se déplacer sans restriction dans les lieux concernés afin que l'on puisse se rendre compte, le cas échéant, de l'impact sur le travail des personnels. Il ne faut pas oublier que, pour partie, les affaires risquent de revenir plus tard devant la juridiction et que, dès lors, **l'augmentation JO des dossiers ne se limitera pas à la période des jeux olympiques et paralympiques.**

**FO Justice défendra toujours les personnels de justice sans qu'il n'est possible !!!**

